Légende

La légende indique systématiquement l'ensemble des servitudes identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les servitudes citées ci-après sur leur territoire.

Contour de commune

PPRI de Chailland
- Zone bleue
- Zone rouge

- A4 : Passage des engins mécaniques en bordures de cours d'eau
- A5 : Canalisation d'eau et d'assasinissement
- EL3 : Halage et marchepied
- I4 : Etablissement de canalisations électriques
- PT3 : Réseau de communication téléphoniques et télégraphiques
- EL7 : Alignement des voies nationales, départementales ou communales
- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC4 : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- AS1 : Protection des captages d'eaux potables et minérales
- PM1 : Plan de protection des Risques Miniers
- PM2 : Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés au transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

Département de la Mayenne

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ernée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Servitudes d'Utilité Publique
Plan n°3

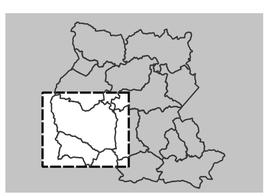

Plan du territoire
Echelle 1/15 000

PLUi arrêté le : 4 mars 2019

PLUi approuvé le : 25 novembre 2019

Modifié le :
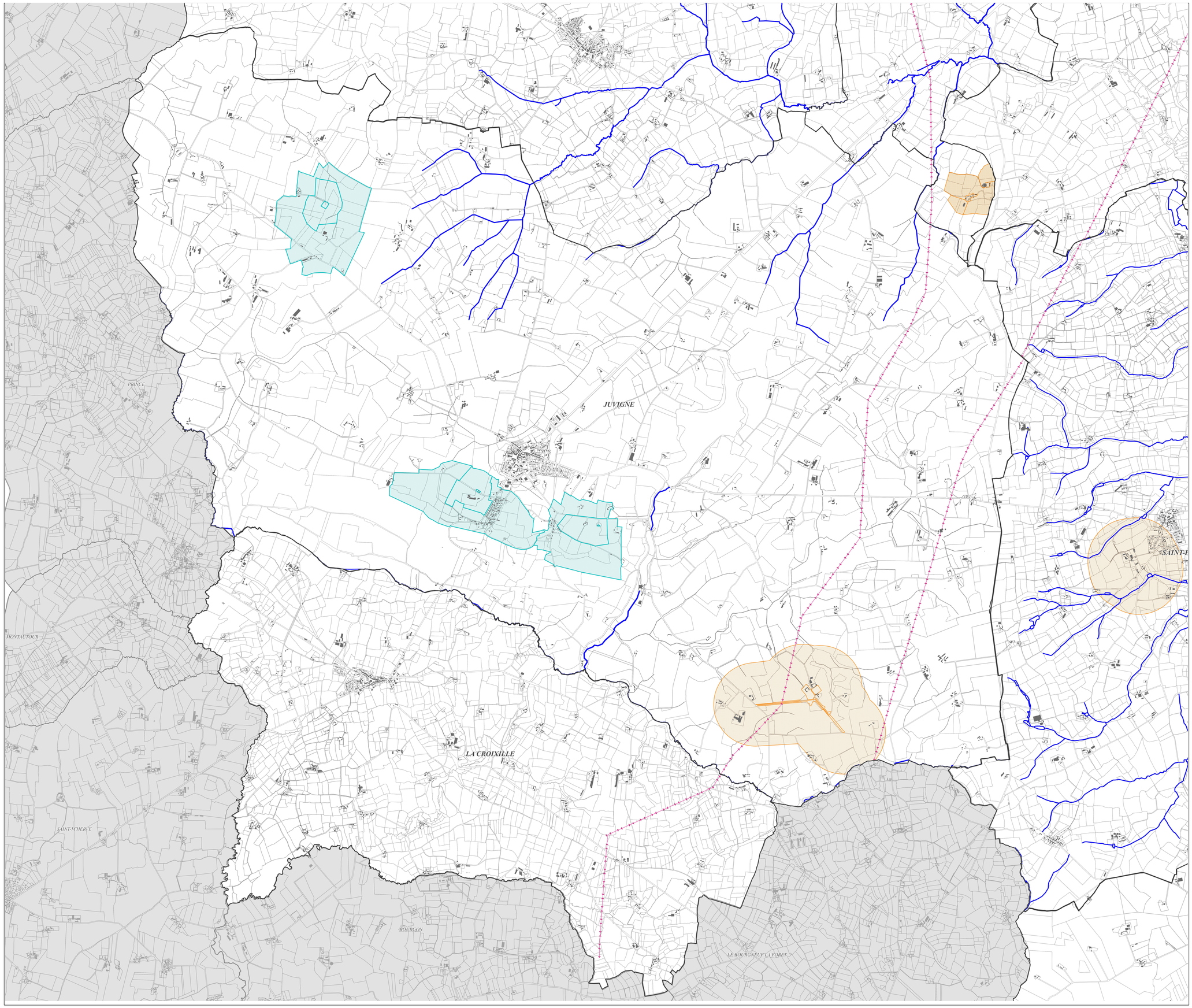
Prigent & Associés
PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Pottier 35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19
FAX : 02 99 78 37 17